



## 15ème législature

<b>Question N° : 41058</b>	<b>De M. Antoine Herth ( Agir ensemble - Bas-Rhin )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt; sécurité routière</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Fonctionnement des feux tricolores</b>	<b>Analyse &gt; Fonctionnement des feux tricolores.</b>
Question publiée au JO le : <b>14/09/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la question du fonctionnement des feux tricolores. De nombreuses personnes estiment en effet que le passage à l'orange de ces feux, avant le passage au vert, à l'instar de ce qui se fait en Allemagne ou au Royaume-Uni, par exemple, serait une bonne chose. Ce passage à l'orange permettrait d'atténuer la consommation des véhicules (en évitant un démarrage trop brutal) et permettrait aussi aux cyclistes de mieux anticiper le démarrage des véhicules. De nombreux feux provisoires, sur les chantiers notamment, mettent par ailleurs déjà en œuvre cette technique. Aussi, il souhaiterait connaître son sentiment à ce propos et notamment si un tel mode de fonctionnement des feux tricolores pourrait être appliqué sur les routes françaises.